

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DE LA VILLE DE BRETEUIL

Porté par le CCAS, Il offre la possibilité à des jeunes de 16 à 18 ans résidant à Breteuil de travailler l'été, à raison de 34 heures maximum, dans les collectivités. En échange ils perçoivent une indemnisation de 10 €/heure et bénéficient d'avantages pour les entrées à la piscine, au cinéma, etc.

Pour tout renseignement, contactez le CCAS de Breteuil ou téléphonez au : 03 44 80 24 25

<https://www.ville-breteuil.fr/fr/rb/1176450/argent-de-poche>

Ville de Breteuil:

2 rue Raoul Huchez
60120 - Breteuil-sur-Noye
<https://ville-breteuil.fr/fr/>